

Contexte

La période estivale a montré toute la cohérence de la politique d'Emmanuel Macron. Ses nombreuses sorties médiatiques, entre provocations et mépris pour tous ceux qui ne correspondent pas à son cœur de cible électoral (CSP ++), ses annonces en matière économique et sociale (ordonnances remettant en cause les protections du Code du Travail, mesures fiscales etc.) et ses projets dans le domaine de la protection sociale (retraites, financement de sécurité Sociale etc.) répondent à un seul et même impératif : promouvoir un projet de société libérale, dans lequel seuls les plus favorisés sortiront gagnants, les autres étant renvoyés à leur propre responsabilité, sans aucun outil pour contrecarrer le poids du social et les effets des inégalités de tout ordre. Après avoir balayé le paysage politique imposant de nouveaux repères et une nouvelle grille d'analyse politique, Emmanuel Macron tente d'en faire de même avec les acteurs de la scène sociale.

La responsabilité des organisations syndicales est donc triple :

- Déconstruire les discours et les mesures vantant une soi-disant modernisation du modèle social français qui n'est en réalité que la somme de mesures régressives pour les salariés
- Mettre en avant le rôle des organisations syndicales, comme défenseur de l'intérêt collectif : cet impératif est particulièrement prégnant dans notre secteur, où le renouvellement générationnel, les années de crise et de discours libéraux ont affaibli les repères de l'action collective. Les syndicats, le SNES et la FSU en particulier, doivent être clairement identifiés comme porteurs de propositions et moteurs dans la construction de l'action
- Organiser, de la manière la plus unitaire possible, les mobilisations dans chaque secteur pour aboutir à une convergence des luttes

Les grèves et manifestations de septembre contre les ordonnances sur le Code du Travail ont été un temps fort des actions de rentrée, mobilisant largement les militants, mais avec des difficultés à dépasser ce cercle militant. La signature des ordonnances ne doit pas arrêter la mobilisation sur ce sujet : le travail d'information doit se poursuivre dans notre secteur pour montrer la nécessité de la solidarité public-privé. La FSU doit continuer à prendre toute sa part dans l'intersyndicale dans la perspective d'une poursuite de l'action interprofessionnelle.

Fonction Publique

Les multiples annonces du gouvernement représentent une attaque brutale contre les fonctionnaires et les services publics. Elles s'inscrivent dans la droite lignée du projet de société porté par Emmanuel Macron, son gouvernement et sa majorité parlementaire. Les mesures sont vexatoires, stigmatisantes (retour de la journée de carence), et seront lourdes de conséquences pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires (gel du point d'indice, non compensation de l'augmentation de la CSG, report des mesures du PPCR).

La section académique appelle à participer massivement à la grève du 10 octobre. La réussite de cette journée et des suites de l'action passe par une campagne d'heures d'information syndicale (associant tous les personnels), des collectifs départementaux, permettant de mettre en avant la gravité des mesures annoncées, la cohérence du projet gouvernemental dans son entreprise d'affaiblissement programmée des protections collectives, notamment des services publics. Cette campagne de terrain permettra aussi de mettre en avant les revendications du SNES et de la FSU qui seront ainsi clairement identifiés comme les organisations qui défendent le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

L'accent sera aussi mis sur le sens de l'engagement des agents dans les services publics, aujourd'hui méprisé par le gouvernement.

Le SNES et la FSU, déjà l'initiative de la journée du 10, devront garder ce rôle moteur, en proposant rapidement une intersyndicale après le 10 octobre pour faire le bilan de cette journée d'action, analyser les réponses gouvernementales et envisager les suites de l'action.

Ce plan d'ensemble sera rapidement communiqué aux collègues pour donner du sens à la mobilisation du 10 octobre et assurer sa réussite.

Retraités

L'augmentation de la CSG de 1,7% pour les retraités va entraîner une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat qui a déjà reculé de 20% en 12 ans. Cette mesure anti-sociale est soutenue par une campagne qui réactive l'opposition entre jeunes actifs et retraités chargés de dédouaner les pouvoirs publics et le patronat de leurs responsabilités dans la précarisation de la jeunesse. De plus, la MGEN augmente au 1er janvier 2018 les contrats référence de 7,5% par an pour les retraités dans une logique qui la rapproche des assurances privées.

Contraint de lâcher une revalorisation de 0,8% au 1er octobre après 4 ans de gel des pensions, le gouvernement laisse diffuser l'information d'un nouveau gel en 2018 avec une éventuelle revalorisation en janvier 2019.

L'indignation monte aussi contre l'insuffisance des moyens en personnels dans les EHPAD et les formes de maltraitance qu'elle entraîne.

Au mépris du fonctionnement de la démocratie, E.Macron refuse toujours de recevoir le groupe des 9 sur la situation et les revendications des retraités.

Le SNES-FSU appelle à la réussite de l'action initiée par les 9 le 28 septembre.

Rentrée 2017

Dans notre académie, la rentrée a été une nouvelle fois très difficile, en raison de l'absence de moyens suffisants pour faire face à l'augmentation importante des effectifs. Cette pénurie pèse lourdement sur les conditions d'enseignement (classes surchargées) mais aussi sur les vies scolaires, notamment sous dotées dans notre académie, et qui sont particulièrement exposées en cette rentrée. Un certain nombre d'établissements se sont mobilisés pour dénoncer ce manque de moyens. Leurs luttes ont été appuyées et relayées par les sections départementales et académiques.

Les effets de la suppression des contrats aidés sont encore assez peu visibles dans notre académie et vont certainement s'étaler sur plusieurs mois. Mais déjà, les conséquences brutales de cette annonce se font sentir, notamment pour des personnels plongés dans une précarité encore plus grande. **La CAA appelle les sections locales à soutenir les collègues concernés par diverses actions (pétitions, motions en CA etc.) et à les relayer auprès des sections départementales.**

Les effets de la crise de recrutement persistent et s'aggravent, comme le montre le nombre toujours élevé de postes non pourvus. La persistance de ce phénomène depuis plusieurs années conduit aujourd'hui à des situations dramatiques avec des élèves qui font leur rentrée en n'ayant pu avoir un enseignement d'une discipline sur un an ou plus. Quant aux doublants de terminale, nombreux sont ceux qui ne peuvent redoubler dans leur établissement d'origine et, à ce jour, certains n'ont toujours pas repris les cours.

La pénurie de moyens conduit le Rectorat et les DSDEN à faire des choix contestables, comme par exemple sur les modalités de scolarisation en UPE2A. **Alors que les discussions sur le budget 2018 vont s'ouvrir dans les prochaines semaines, ce bilan devra servir de support pour montrer les impasses d'un budget d'austérité pour l'Education et l'absolue nécessité d'un investissement conséquent de la Nation pour le service public d'éducation.**

Les pseudo excuses de P.Gattaz suite à la polémique de la semaine dernière ne doivent pas masquer la réalité du projet porté par le MEDEF : celui d'une école réduite à une vision purement utilitariste, ayant vocation à fournir une main d'œuvre docile, balayant d'un revers de la main la nécessaire visée émancipatrice de l'École. **La FSU devra rappeler fermement ce qu'elle porte pour l'École.**

Collège

Cette rentrée est la deuxième après la mise en place de la réforme du collège. L'assouplissement du carcan pédagogique qu'elle constitue a été bien accueilli mais s'applique de manière très inégale selon les établissements, puisque le cœur même de cet assouplissement est l'autonomie et renvoie donc au local un certain nombre de décisions. Dans notre académie, peu de bilangues ont été rétablies sous couvert de cet assouplissement, d'autant plus qu'aucun moyen supplémentaire n'a été mis à disposition par les autorités académiques et départementales.

Tous les témoignages recueillis l'an dernier ont montré l'ampleur des entraves à la liberté pédagogique en matière d'évaluation des élèves (DNB, LSU etc.). D'autres outils annoncés dont la mise en place est annoncée pour cette année (dispositif devoirs faits, évaluation en 6ème) pourraient, au-delà de leur visée pédagogique, être dénaturés pour en faire des outils de prescriptions pédagogiques. Dans l'académie, certains chefs d'établissements s'octroient clairement des prérogatives qui ne sont pas les leurs en matière pédagogique, comme le montrent quelques signalements de classes sans notes imposées à la rentrée.

Dans les prochaines semaines, le SNES-FSU réactivera et amplifiera sa campagne sur l'évaluation des élèves (pas de mise au pas pédagogique, ne remplir que les parties indispensables des bulletins) et organisera une campagne plus large sur la liberté pédagogique. Elle permettra d'informer largement les collègues sur leurs droits en matière d'évaluation des élèves, de rappeler nos revendications sur le collège (abrogation de collège2016 et discussions pour une autre réforme) mais aussi de faire le point sur la mise en place de devoirs faits et des évaluations en 6ème.

Dans les collèges REP+, la pondération est toujours dévoyée par des pratiques néo-managériales. Le SNES-FSU interviendra à tous les niveaux pour faire cesser ses pratiques.

Lycées

Au-delà de la rentrée particulièrement difficile en raison, notamment de la hausse des effectifs, deux dossiers doivent être particulièrement portés en ce début d'année

- ***Réforme du bac – admission dans le supérieur***

Dès son arrivée au Ministère, Jean-Michel Blanquer a annoncé ses intentions : le bac sera réformé dans la perspective de la session 2021, ce qui implique de fait, des changements dans l'organisation des enseignements dès la rentrée 2018. La réforme du bac pourrait donc être aussi une réforme du lycée. Les quelques sorties médiatiques ministérielles ne laissent pas de place au doute. Derrière quelques formules finement ciselées (muscler le bac), destinées avant tout à gagner la bataille de l'opinion publique, il s'agit bien d'affaiblir le baccalauréat comme examen terminal et national, ce qui contribuera à aggraver les inégalités déjà existantes. Cette réforme s'inscrit dans la droite lignée du continuum bac-3/bac+3, matrice idéologique dangereuse d'une nouvelle conception de l'organisation des enseignements dans le 2nd degré.

Par ailleurs, le gouvernement, en s'appuyant sur le fiasco estival des admissions post-bac a ouvert le chantier de l'entrée dans le supérieur. Des concertations se déroulent en ce moment-même et jusqu'aux vacances de la Toussaint. Elles sont problématiques sur la forme et sur le fond. Sur la forme, tout d'abord, puisque seul le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pilote ces groupes de travail, alors même que l'entrée dans le supérieur est étroitement liée à toutes les problématiques du lycée. Cette relégation semble acter le fait que le baccalauréat ne sera plus le premier grade universitaire.

Sur le fond ensuite : instrumentalisant les conséquences désastreuses du fonctionnement d'APB cette année, le gouvernement s'oriente vers une solution qui n'en est pas une : une forme de sélection à l'entrée à l'université, prenant la forme de « pré-requis » qui pourraient être exigibles d'une manière ou d'une autre. Le gouvernement esquive alors complètement la question centrale dans la réflexion sur l'accès et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur : celui de l'augmentation des capacités d'accueil et de la diversité de l'offre de formations. Les conclusions de ces concertations seront connues en décembre pour une application en janvier, alors même que le travail sur l'orientation post-bac aura commencé depuis plusieurs semaines, dans les classes avec les personnels concernés (Psy-EN, professeurs etc.).

Les enjeux de ces deux dossiers sont particulièrement lourds pour la profession et nos élèves. Les attentes sont fortes chez les personnels. Le SNES-FSU doit rapidement mener une campagne offensive sur ces deux sujets, sans se laisser enfermer dans le tempo et le calendrier dicté par le Ministère. Cette campagne ne peut se limiter à une enquête en ligne. Elle devra aussi et surtout prendre la forme d'heures d'informations syndicales, dès les prochaines semaines permettant :

- **de mettre en lumière la cohérence des annonces et projets gouvernementaux, tant sur le lycée que sur l'orientation post-bac, dont la mise en œuvre aboutirait à un système éducatif particulièrement inégalitaire au détriment des élèves les plus défavorisés**
- **d'explicitier les dangers de certaines propositions déjà connues du Ministère (contrôle continu notamment)**
- **de mettre en avant ce que porte le SNES-FSU sur ces sujets en montrant comme notre conception du bac (diplôme national, premier grade universitaire) est un élément central d'une politique ambitieuse pour la jeunesse.**

Des contacts seront également pris avec les organisations lycéennes et étudiantes en vue d'actions communes (expression commune, etc.). Les parents seront également informés, en nouant des contacts avec les fédérations de parents d'élèves et par des distributions de tracts, par exemple à la sortie des réunions parents-professeurs.

- **Lycées en Education Prioritaire**

Après les mobilisations de l'an dernier, la Ministre de l'Education Nationale avait pris l'engagement d'ouvrir les discussions sur une carte des lycées de l'Education Prioritaire, tout en octroyant quelques moyens supplémentaires pour les lycées dits fragiles. Les conditions de rentrée dans les lycées de l'Education Prioritaire de notre académie (effectifs chargés dans les classes, manque de personnels etc.) montrent que ces moyens étaient insuffisants. Le Ministère se refuse pour l'instant à traiter la question d'un classement des lycées ZEP à travers l'élaboration d'une carte des lycées concernés. **La section académique, comme d'autres, a interpellé le Ministère à ce sujet. Elle portera aussi ce dossier lors de l'audience FSU avec le Recteur le 27 septembre et en informera les collègues.**

Le SNES-FSU portera cette revendication à tous les niveaux en interpellant les représentants de l'Etat (DASEN, Rectorat, Ministère) et informera régulièrement les collègues. Les modalités d'action permettant d'impliquer les collègues concernés dans cette action seront aussi mises en réflexion.

Evaluation des personnels

Les rendez-vous de carrière vont commencer dans les prochaines semaines. Le SNES-FSU rappellera aux collègues et à ses interlocuteurs, au niveau académique, ce qu'il a défendu ces derniers mois. L'évaluation pédagogique ne doit pas un carcan et un prétexte supplémentaire aux dérives managériales. L'inspection doit être un temps d'échange et de conseil et doit être centrée sur le cœur du métier.

Le SNES-FSU mènera une campagne d'information sur les rendez-vous de carrière dans les prochaines semaines, en rappelant les avancées obtenues, mais aussi les luttes à venir dans les CAP pour assurer efficacement la défense des droits des collègues.

Après avoir obtenu que le bilan professionnel, demandé par certaines organisations syndicales, ne fasse pas partie du dispositif des rendez-vous de carrière, le SNES-FSU doit se montrer tout aussi offensif sur le document d'accompagnement. Il doit rappeler que le fait de ne pas le remplir n'entraînera aucune conséquence pour les personnels concernés et appeler à ne pas le compléter avant l'inspection.

Droits et libertés

La reculade du gouvernement sur la question de la PMA est symptomatique des hésitations du gouvernement à donner de nouveaux droits. Le SNES-FSU appelle à soutenir la mobilisation du 28 septembre pour le respect du droit à l'avortement, manifestation particulièrement importante dans un contexte où les idées les plus rétrogrades s'expriment de nouveau fortement.

Le projet de loi renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure, soumis au conseil de défense le 7 juin, en permettant l'inscription dans le droit commun des mesures permises par l'état d'urgence, est une atteinte sans précédent aux libertés individuelles et collectives, et confirme l'orientation sécuritaire et autoritaire de ce gouvernement.

Par ailleurs, cet été, la chasse aux migrants s'est poursuivie : démantèlements de camps, réactivation du délit de solidarité par la condamnation de Cédric Herrou ou celle de Pierre-Alain Mannoni, mise en place des PRAHDA, présentés comme des structures d'accueil qui permettent en réalité le tri des demandeurs d'asile, puis leur enfermement en attendant leur expulsion. Le SNES-FSU condamne le traitement inacceptable réservé aux migrants et à leurs soutiens.

Résultat du vote

31 votants

NPPV : 0

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 29